

Résumé de la réunion du 2 mars 2018 relative au Festival des Minimes

Présents :

- Monsieur l'administrateur paroissial Bernard Lengé
 - Monsieur l'abbé Hygonnet
 - Prince Amaury de Merode
 - Jehan de Lannoy, secrétaire Fabrique d'église
-

Préambule

Préalablement à la réunion, un échange d'emails a eu lieu entre Monsieur l'abbé Lengé et le secrétaire de la Fabrique d'église. A la demande expresse du Prince de Merode, compte tenu des difficultés passées, le secrétaire avait annoncé sa présence à la réunion. Les responsables pastoraux ont répondu qu'ils ne souhaitaient pas la présence du secrétaire de la Fabrique d'église à cette réunion. Ce souhait est répété par les responsables pastoraux en début de réunion ce 2 mars à 10 h. Le secrétaire répond que la Fabrique d'église a un mot à dire dans l'organisation des concerts dans l'église et que sa présence lui paraît nécessaire vu les tensions avec les responsables pastoraux concernant l'organisation du Festival des Minimes. Le Prince de Merode ajoute qu'il refuse d'assister à la réunion en l'absence du secrétaire de la Fabrique d'église.

Monsieur l'abbé Lengé expose les nouvelles règles décidées par l'abbé Hygonnet et lui-même :

- 1) La convention avec l'organisateur de concert doit être signée à la fois par la Fabrique et par les autorités pastorales. Il est en attente d'un projet de convention de la part du secrétaire de la Fabrique d'église depuis octobre 2017. Le secrétaire répond que le modèle de base, c'est le modèle de convention utilisé à la Cathédrale communiqué par Thierry Claessens et que, pour les dispositions particulières à convenir, un accord oral est nécessaire avant une mise par écrit. Le Prince de Merode répond que le COM ayant une convention parfaitement en ordre, il ne voit aucune raison de modifier tout ceci. Néanmoins dans un esprit de souplesse, il est d'accord d'étudier une autre convention à partir du moment où cette dernière ne s'oppose pas fondamentalement à l'originale.
- 2) Le sacristin ne doit pas être sollicité en dehors de ses heures de travail. S'il est d'accord, il faut lui payer des heures supplémentaires. Le Prince de Merode répond qu'il ne souhaite pas voir le sacristin du tout: il suffit qu'il ouvre et ferme la porte aux heures convenues. Le COM demande s'il y a moyen qu'il puisse avoir les clefs. Réponse des responsables pastoraux : non. Monsieur l'abbé Lengé ajoute que si le COM ne signe pas la nouvelle convention, il laissera les portes de l'église fermées à clef.»
- 3) Les responsables pastoraux et la Fabrique d'église désirent que le COM paye plus afin que plus d'argent soit disponible pour le culte. Le secrétaire rappelle que, lors de sa réunion du 16 novembre 2017, la Fabrique d'église a décidé que le COM devait payer plus que les 50 €/concert de l'an dernier. Pour les cantates, il a été décidé soit 300 €/concert, soit pourcentage du panier + participation aux frais de chauffage en hiver. Le montant à payer doit être fixé en concertation avec le COM. La fabrique d'église mettra ce point à l'ordre du jour de sa réunion du 22 mars. Le Prince de

Merode insiste sur le fait que les concerts sont gratuits et au profit d'une œuvre. La gratuité et donc l'accès à la musique pour tous est un objectif fondamental du COM. Messieurs les abbés et Hygonnet répondent que le COM n'est pas une œuvre de la paroisse. Le Prince de Merode dit que le COM a toujours travaillé main dans la main avec la paroisse pendant 140 ans, sauf les 2 dernières années où les 2 abbés étaient là. Il ajoute que le Festival des Minimes ne reçoit pas de subsides publics car il n'y a pas de droit d'entrée et parce qu'un des objectifs du COM repris dans les statuts est la promotion de la religion catholique. Il opte résolument pour un prix fixe de sorte qu'il n'y ait pas de pression sur le contenu du panier vis à vis du public.

- 4) Les responsables pastoraux ont décidé de diminuer le nombre de concerts à maximum 20 à la place de 42, ceci afin d'octroyer davantage de temps à la fonction première de l'église qui est le culte. Le Prince de Merode fait remarquer que ceci est un sérieux souci pour le COM car ramener le festival à 20 concerts revient à quasiment évincer le COM de l'église des Minimes. C'est une variante énorme de la Convention de base. A la demande expresse du Prince de Merode, les abbés garantissent qu'il n'y aura pas d'autres concerts en juillet-août que ceux du COM. Le Prince de Merode fait remarquer aussi qu'en 2017, l'abbé Lenge avait en plus des 42 concerts du festival des Minimes accepté le festival d'orgue de Monsieur Houtart (9 concerts). Le prince de Merode demande quelle est la logique dans tout ceci, d'un côté en 2017 accepter un deuxième festival pour offrir en tout 51 concerts et de l'autre en 2018 diminuer le premier à 20 concerts ? Les responsables pastoraux répondent que le culte est premier.
- 5) Les responsables pastoraux expliquent que les funérailles priment sur les concerts de sorte qu'un concert pourrait être annulé par des funérailles. Le Prince de Merode répond qu'il n'est pas envisageable pour lui d'avoir ses concerts susceptibles d'être annulés en dernière minute pour cause de funérailles ou autres raisons, ceci pour des raisons financières évidentes. Monsieur l'abbé Hygonnet dit qu'il essaie toujours de fixer les activités religieuses en dehors des heures prévues pour les activités culturelles, mais parfois ce n'est pas possible.
- 6) Monsieur l'abbé Lengé dit que les répétitions peuvent avoir lieu à 10 h, mais que l'église doit être libérée à 12 h pour la messe. L'église pourrait être de nouveau accessible pour les concerts à 12h30. Le Prince de Merode répond que 13h pour les concerts, c'est trop tard car les gens n'ont plus le temps de prendre un repas au restaurant après et qu'il voit mal les musiciens présents à la répétition devoir quitter l'église pendant la durée de la messe. Il y a aussi la nécessité de répéter avec l'orgue pendant au moins 20 minutes.
- 7) Les responsables pastoraux rappellent la limitation du nombre de personnes admises dans le cadre du nouveau permis d'environnement (275 places assises ?).

Le Prince de Merode dit que l'expérience des cantates dans le chœur ce dimanche 25 février a démontré que les instruments de musique hors piano, trop bas, n'étaient pas audibles dans le fond, de sorte qu'une estrade est nécessaire. Monsieur l'abbé Hygonnet dit qu'une telle estrade devrait être démontée après chaque représentation! Le Prince de Merode demande la présence d'une estrade permanente pendant la durée du Festival, ce qui est refusé par le clergé.

Monsieur l'abbé Hygonnet dit qu'il n'aime pas le piano dans l'église, mais qu'il pourrait être mis sur le côté. Le secrétaire rappelle que le nouveau permis d'environnement obtenu récemment impose de laisser libre l'accès à la double porte principale de sortie.

Monsieur l'abbé Lengé relance la question de la propriété du piano. Le prince de Merode lui répond qu'il possède la facture d'achat de ce beau piano et est étonné d'une telle remarque. Il rajoute que la firme Bösendorfer viendra le prendre dans quelques jours pour effectuer les restaurations dont il a impérativement besoin. Le piano est l'instrument de base évident pour des concerts de musique classique.

En conclusion :

Monsieur l'abbé Hygonnet dit que l'église est la Maison de Dieu, confiée comme affectataire aux ministres du culte. Par le passé, l'église des Minimes a été exagérément utilisée pour des activités culturelles, ce qui a entraîné l'obligation de respecter la réglementation pour les salles de concerts (permis d'environnement). Il faut diminuer le nombre des activités culturelles.

Le Prince de Merode dit que les multiples conditions imposées par les responsables pastoraux sont équivalentes à un refus que le Festival des Minimes puisse avoir lieu cet été dans l'église.

Le secrétaire de la Fabrique d'église constate qu'en l'état actuel des choses, la coexistence des activités culturelles au niveau des dernières années (voulues par la Ville) avec les 2 cultes (ordinaire et extraordinaire) n'est pas possible et estime qu'une décision stratégique doit être prise au niveau de l'évêché en ce qui concerne l'avenir de l'église des Minimes.